



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-94900>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-94900**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Département du Var

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 22830001800113

Ville : TOULON

Code postal : 83000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1513818>

Identifiant interne de la consultation : 20241176

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Cellule Pilotage Budgétaire et Stratégie Achats Numériques

Numéro de téléphone du contact : +33 483952062

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : - Lettre de candidature peut être remise au moyen du formulaire Dc1 à compléter (joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) et en cas de groupement, habilitation du mandataire par les membres du groupement d'opérateurs économiques. A défaut de l'utilisation du formulaire ci dessus, les justifications à produire par les entreprises candidates soit en tant qu'entreprise générale soit en tant que membre d'un groupement : - une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1. à L. 2141-5. et L. 2141-7. à L. 2141-11. du Ccp, notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : - Dans le cadre des justificatifs à produire, le candidat peut utiliser l'imprimé Dc2 ou équivalent. - Les documents et renseignements aux fins de vérification des capacités économiques et financières du candidat conformément aux articles R. 2142-6. à R. 2142-12. du Ccp : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public portant au maximum sur les trois derniers exercices - Déclarations appropriées de banques, - Preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents (exigences à un niveau approprié), - Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 13/09/2024 à 16:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique : 60% Prix : 40%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Fourniture et mise en oeuvre d'un logiciel de rendez-vous médicaux médicaux PMI

Code CPV principal - Descripteur principal : 48180000

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : Le pôle Protection Maternelle et Infantile souhaite s'équiper d'un logiciel informatique permettant la gestion des rendez-vous médicaux et la téléconsultation. L'objectif du présent marché est de disposer d'une solution informatisée efficace dans ce domaine : Il s'agit notamment de simplifier et améliorer la saisie, l'organisation, la consultation, l'ouverture de services de prises de rendez-vous à destination des citoyens et proposer la téléconsultation pour certaines consultations. Le logiciel attendu devra répondre aux exigences fonctionnelles décrites dans le présent dossier de consultation et détaillées dans l'annexe du cahier des charges. Le Titulaire devra donc, dans sa réponse, expliquer en quoi sa solution peut répondre à ces objectifs, mais aussi en quoi elle diffère et quelles seraient les autres options proposées. Le logiciel attendu devra également répondre à des exigences techniques décrites et détaillées dans le même document.

Lieu principal d'exécution du marché : 231 BOULEVARD DE LA DEMOCRATIE - LA LOUBIERE 83000 - TOULON

Durée du marché (en mois) : 36

Valeur estimée (H.T.) : 220000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : JUGEMENT DES OFFRES : Jugement du Critère Prix : noté sur 40 points Jugement du Critère Valeur technique : notée sur 60 points La valeur technique notée sur 60 points sera appréciée au vu du mémoire technique fourni par le candidat et de la grille de réponse éditeur remise par le Département, en fonction des sous critères suivants : Sous-critère 1: Fonctionnalités de la solution vis-à-vis des besoins du CD du Var. La notation s'appuiera sur l'onglet "exigences fonctionnelles" de la grille de réponse éditeur et le mémoire technique; Sous-critère 2: Compatibilité avec l'architecture technique départementale et respect des exigences de sécurité. La notation s'appuiera sur l'onglet "exigences techniques" de la grille de réponse éditeur et le mémoire technique ; Sous-critère 3: Méthode, organisation et ressources du prestataire pour délivrer les prestations d'intégration demandées et le respect des engagements de service. La notation s'appuiera

sur le mémoire technique; Sous-critère 4: Aptitude à fournir un service TMA de qualité. La notation s'appuiera sur le mémoire technique. Les variantes ne sont pas autorisées. Le marché n'est pas alloti comme le prévoit l'Art. L. 2113-11. du CCP, car la dévolution en lots séparés rendrait techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/08/2024